



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 21/07/2009

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Séance du lundi 20 juillet 2009
D - 20090454

Aujourd'hui Lundi 20 juillet Deux mil neuf, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI (*absent de 17 h20 à 20 h*), M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Nicole SAINT ORICE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Melle JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN,

Excusés :

Mme Anne Marie CAZALET, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-François BERTHOU, M. Nicolas BRUGERE,
Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Pôle d'Équipement. Quartier Nansouty Malbec. Travaux complémentaires. Autorisation.

M. Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération D20080506 du 29 septembre 2008, le coût des travaux après appel d'offres a été arrêté à 2 221 775,79 € TTC.

En cours de chantier, la réalisation de travaux complémentaires ou d'adaptation s'avère nécessaire. Les marchés concernés sont modifiés dans les conditions suivantes :

Lot 2 – Gros œuvre – VRD – Marché M 080192 – Entreprise DIRICK'S

Adaptations techniques visant à utiliser le réseau d'assainissement disponible en lieu et place d'un système de relevage	- 7 343,56 € TTC
Conservation d'une partie du mur mitoyen	- 3 199,30 € TTC
Travaux de confortement et d'adaptation du mur mitoyen suivant les préconisations de l'expert dans le cadre d'un référé préventif	+ 6 780,14 € TTC
Réalisation d'une dalle en béton armé pour l'implantation des jeux à la demande de la Direction de l'Éducation et de la Famille	+ 11 051,04 € TTC
Montant de base	714 137,70 € TTC
Montant Avenant n° 1	7 288,31 € TTC
Nouveau montant Marché	721 426,01 € TTC

Lot 3 – Charpente – Marché M 080373 – Entreprise DEGAS

Mise en place d'un plancher technique permettant de faciliter la maintenance des centrales de traitement d'air.	+ 4 252,98 € TTC
Montant de base	91 816,92 € TTC
Montant Avenant n° 1	4 252,98 € TTC
Nouveau montant Marché	96 069,90 € TTC

Lot 16 – Chauffage – Ventilation – Plomberie - Sanitaire – Marché M 080203 – Entreprise Hervé Thermique

Suppression de prestations non nécessaires (en lien avec l'option non retenue initialement)	- 5 389,63 € TTC
Travaux induits par le déplacement de la centrale de traitement d'air à l'intérieur	+ 9 000,94 € TTC
Montant de base	313 239,56 € TTC
Montant Avenant n° 1	3 611,31 € TTC
Nouveau montant Marché	316 850,17 € TTC

Le total en plus et en moins aboutit globalement à une plus value de 15 152,60 € TTC soit + 0,68 %.

Le nouveau montant des travaux s'élève à la somme de 2 236 928,39 € TTC et reste compatible avec le bilan de l'opération.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants aux marchés précités en application de l'article 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 64, article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 20 juillet 2009

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Jean-Michel GAUTE

